

Arrêté du 10 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 mars 2011 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public (OPS 3)

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	24/08/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1122584A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024490456

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] plus de celui requis par l'OPS 3 à la sous-partie L, capable d'assurer une communication bilatérale avec l'organisation pour laquelle le SMUH est fourni, et, si possible, de communiquer avec les personnels [...] médicaux ; (vi) Utilisation des systèmes d'interphone de l'hélicoptère ; et (vii) Emplacement et utilisation des extincteurs de bord. (4) Personnel des services de secours au sol. [...]

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Vu la convention[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Vu la convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944, publiée par le décret n° 47-974 du 31 mai 1947, ensemble les protocoles qui l'ont modifiée, notamment le protocole du 30 septembre 1977 concernant le texte authentique quadrilingue de ladite convention ; Vu le code des transports ; Vu le code de l'aviation civile ; Vu l'arrêté du 21 mars 2011 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public (OPS 3) ; Après avis du conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile en sa séance du 17 juin 2011, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1122584A du 24 août 2011, « Arrêté du 10 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 mars 2011 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public (OPS 3) ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024490456> (consulté le 29 août 2026).